

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2015 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - Cécile MÉRY - Henri HÉRON

Excusée : Mme Céline SAUCET

Absents : NEANT

Secrétaire : M. Gérard LANTENOIS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 MARS 2015

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 20 mars 2015. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE 301 (MODIFICATION DE COMPETENCE)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maine 301 du 09 avril 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les modifications de statuts et de compétences de la Communauté de Communes Maine 301, telles qu'énoncées ci-après :

Article 2 – Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences dévolues à cette communauté s'exercent dans les domaines définis ci-après :

III - Compétences facultatives :

III.1.3 – Equipements touristiques d'intérêt communautaire

⇒ Mise en œuvre d'un Office de tourisme ou structure équivalente dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public), et qui aura pour missions :

- mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme du territoire
- coordination et accompagnement dans le cadre d'actions collectives
- développement, qualification et valorisation de l'offre touristique
- promotion et communication en lien avec les structures locales, départementales et régionales

⇒ entretien et balisage des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire les sentiers figurant au Topo-Guide du Perche Sarthois et qui figurent sur le plan annexé aux présents statuts

⇒ valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel en lien avec les itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire

⇒ l'aménagement, la gestion, le développement et la promotion :

- d'une salle à vocation touristique et culturelle, sur la commune de Jauzé, qui hébergera une exposition pérenne sur l'If Millénaire de la commune et les arbres remarquables
- du château de Haut Eclair, sur la commune de Nogent-le-Bernard, pour en faire un lieu d'accueil de qualité pour diverses manifestations touristiques et/ou culturelles, réceptions publiques et/ou privées
- du jardin Potager du Château à Bonnétable
- de la Maison de l'Ecole et de l'Ecrivain à Bonnétable
- du site de la Vieuville à Beaufay
- des anciennes Halles à Bonnétable

Les autres articles restent inchangés.

CONVENTION DE PRESTATION INOVALYS

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que l'association cantine scolaire avait précédemment passé une convention avec le laboratoire d'analyses INOVALYS pour la prestation des analyses obligatoires (denrées alimentaires, surfaces, eau, etc.).

Suite à la reprise du service cantine scolaire par la commune, cette convention qui doit être renouvelée doit donc être établie au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le laboratoire INOVALYS à réaliser les analyses obligatoires à la cantine scolaire
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous documents en ce sens
- PRECISE que les crédits concernant cette prestation de service sont inscrits au budget 2015 – chapitre 011 (*article 6288 – autres services extérieurs*).

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « *promouvables* » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 mars 2015,

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2015 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

<i>Grade d'origine</i>	<i>Grade d'avancement</i>	<i>Ratio « promus/promouvables » %</i>
Adjoint technique de 1 ^e classe	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE cette proposition.

ASSURANCE DU VEHICULE PEUGEOT 405 BREAK

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à l'acquisition du véhicule Peugeot 405 Break immatriculé CT-441-DJ, destiné à diverses utilisations communales, il a été nécessaire de l'assurer en conséquence.

Considérant que tous les biens mobiliers et immobiliers sont actuellement rattachés à un contrat GROUPAMA, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'assurer le véhicule CT-441-DJ auprès de GROUPAMA
- APPROUVE les conditions du contrat proposé
- AUTORISE Madame le Maire à signer le nouveau contrat et toutes pièces s'y rapportant et à régler les quittances qui en découleront
- PREND NOTE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2015 – chapitre 011 (article 616 - assurances).

CONTRIBUTION ASR HUISNE VIVE PARENCE - CAMPAGNE PIEGEAGE RAGONDINS 2013

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une campagne de piégeage de ragondins avait eu lieu sur la commune en 2013, et qu'elle vient de recevoir à cet effet le titre de recette exécutoire émis par l'ASR des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence.

Considérant que la campagne a bien eu lieu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à régler la contribution à l'ASR Huisne Vive Parence pour un montant de 227,16 €
- PREND NOTE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 du budget 2015 (article 6558 – autres contributions obligatoires).

RESTAURATION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE – Etude de diagnostic

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la visite récente de Mme CHEPEAU-MALHAIRE de la DRAC et de Mlle Marie-Suzanne de PONTAUD, Architecte en Chef des Monument Historiques, qui proposent de lancer une étude de diagnostic en vue de la restauration du chœur de l'église St Georges.

Elle présente les devis descriptifs de l'étude qui comprennent :

- les honoraires de l'A.C. H. Mlle Marie-Suzanne DE PONTAUD 3.202,50 € HT
- les honoraires de l'économiste E.C.P. 900,00 € HT
- le devis de l'entreprise LEROUX – charpente-couverture 1.872,37 € HT

soit un total HT de 5.974,87 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le montant global de l'étude de diagnostic pour 5.974,87 € HT
- AUTORISE Madame le Maire
 - o à signer les devis correspondants
 - o à signer toute convention ou autre document s'y rapportant
 - o à régler les dépenses engagées à cet effet
- SOLLICITE les subventions Etat (DRAC), Région, Département
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative au budget 2015 – section d'investissement – chapitre 20 – article 203 « Frais d'études ».

EXTENSION DU RESEAU ERDF A LA PARCELLE C N° 828

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le terrain cadastré section C n° 828 est inscrit en terrain constructible sur la carte communale approuvée le 23 janvier 2013.

Considérant la demande de permis de construire déposée par M. et Mme Jean-Michel SAUCEY en vue d'un projet de maison d'habitation sur ladite parcelle, et après consultation d'ERDF, il est nécessaire de prévoir une extension de réseau de 54 mètres. La contribution communale demandée par ERDF est de 3.452,07 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la participation communale présentée par ERDF pour l'extension du réseau électrique à la parcelle cadastrée section C n° 828, considérant que celle-ci est inscrite en zone constructible sur la carte communale approuvée
- AUTORISE Madame le Maire
 - o à signer le devis ERDF correspondant
 - o à régler la facture
- PREND NOTE que les crédits nécessaires sont inscrits par décision modificative en section d'investissement – chapitre 21 – article 21538 « Autres réseaux » du budget 2015.

ACHAT DE MATERIEL DIVERS

Pour information et comme suite aux orientations budgétaires, il a été fait l'acquisition :

- d'un véhicule automobile diesel 405 break + attache remorque, acheté 1.500 € (y compris l'immatriculation) au Garage de la Forêt de Bonnétable
- d'une remorque achetée au Centre Auto Leclerc La Ferté Bernard pour 580,84 € TTC

(il avait été inscrit 4000 € au budget pour ces achats)

- d'une tondeuse autoportée et tondeuse tractée chez Pôle Vert à Montfort-le-Gesnois, pour 3.758 € TTC (inscrit 6.000 € au budget) ; sur autoportée : - 200 € sur l'achat et - 49 € de mise en route ; sur la tractée : - 10 € sur l'achat et - 19 € sur la mise en route.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DE LA BUTTE

Reçu un premier devis de CISE TP pour la SAUR pour l'extension du réseau rue de la Butte pour 35 m, mais il a été demandé un 2^e devis à l'entreprise CARREE de St Cosme en Vairais (entreprise qui a fait les travaux d'écoulement rue Gustave Lallier – terrain COURTIN).

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CAF SUITE AMENAGEMENT SALLE TAP

Suite à rendez-vous avec Mme PELOILLE de la CAF, il y avait possibilité de demander une subvention d'investissement sur le mobilier et matériel pédagogique des TAP, à la condition expresse que le temps d'accueil soit d'une heure minimum par jour. Considérant que les temps d'organisation actuels ne peuvent être remis en cause, la demande de subvention ne sera donc pas déposée (actuellement 4 fois ¼ d'heures alors qu'il faudrait obligatoirement au moins 1 h par jour et tous les jours).

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.E.D.T.)

Afin de continuer à bénéficier de 90 € par élève du fonds de soutien aux activités périscolaires, les communes ont l'obligation d'établir un projet éducatif territorial. Celui-ci sera établi prochainement en collaboration avec les enseignants.

DECISION MODIFICATIVE 2015.1

Madame le Maire propose une décision modificative suite aux décisions suivantes :

- Extension du réseau électrique à la parcelle C n° 828
- Etude de diagnostic en vue de la restauration du chœur de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative votée par chapitre comme suit
- AUTORISE Madame le Maire à la mettre en œuvre

Section d'investissement

- **dépenses**
 - o chapitre 20 (article 203 – études) + 7.200
 - o chapitre 21 (article 21538- autres réseaux) + 4.200
 - o chapitre 23 (article 231 – immobilisations en cours) - 11.200

QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciements pour subvention allouée** : le Comité du Souvenir Français a adressé une lettre de remerciements
- **Journées européennes du patrimoine** : elles auront lieu le samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015. A cette occasion, l'église sera ouverte au public le samedi 19 septembre de 14 h à 18 h et le dimanche 20 septembre de 9 h à 18 h. Visite guidée par M. Serge PINSON, le dimanche à 15 h.
- **Goudronnage de la cour de l'école** : la demande de subvention DETR a été déposée en mars 2015, mais il faut attendre la décision d'attribution avant l'ouverture du chantier. Pour anticiper, afin que les travaux puissent être réalisés durant les vacances scolaires, 5 entreprises ont été sollicitées pour présenter une offre ; le choix de l'entreprise sera fait lors d'une prochaine réunion.
- **Demande de devis pour terrassement de fossés et suppression des gradins sur le jardin public** : Un rendez-vous sera pris avec l'entreprise CARREE de St Cosme en Vairais.
- **Entretien du chemin rural des Maisons Neuves** : un rendez-vous sur place a eu lieu avec M. et Mme LAKROUNI domiciliés Les Maisons Neuves et le 1er adjoint de la commune de St Aubin-des-Coudrais ; la commune de St Aubin-des-Coudrais se charge de demander des devis pour remettre ce chemin en état et communiquera à St Georges le montant, pour validation, de sa participation qui sera de 1/3 et les 2/3 pour St Aubin proportionnellement à la longueur sur chaque commune. Il n'y a pas de possibilité de faire des fossés sur ce chemin.
- **Enduit sur la voie communale n° 6** : suite aux dernières élections départementales, les sommes allouées pour l'aide départementale à la voirie communale 2015 ne sont pas encore connues.
- **Portail du cimetière** : un devis avait été demandé à la Métallerie ODILLARD pour la réfection du portail du cimetière ; coût 1.930 € HT. La proposition n'a pas été retenue. Dans un premier temps, le portail actuel sera poncé et repeint. Il a également été fait une suggestion pour goudronner l'allée centrale du cimetière.
- **Avancement d'échelon de Mme Magali RICHARD** : pour information, sur proposition du Centre de Gestion, et compte tenu de son ancienneté dans son grade actuel, par arrêté du Maire, Mme Magali RICHARD a été avancée au 3è échelon avec effet rétroactif au 1/1/2015.
- **Jeux sur le jardin public** : remerciements à Jean-Philippe LAURENT, Didier JOURNET, Henri HERON et Alain CHABLES pour leur aide à l'installation des jeux et à la pose des dalles ; il a aussi été commandé du bois à la scierie GIRARD de La Chapelle-St-Rémy pour la fabrication de barrières (réalisées par Henri HERON) autour des jeux. Il est suggéré d'organiser une inauguration des jeux et de la salle TAP le même jour. Il est proposé aussi de rapprocher une table du fonds du terrain, plus près des jeux.
- **Fleurissement** : Céline SAUCET et Annick DUTERTRE se chargent de l'achat des plants de fleurs, des plantations et de la réalisation des jardinières.
- **Sécurité véhicule 405** : il est proposé l'achat d'un girophare, triangle et gilet, pose d'un logo et bandes blanches et rouges.
- **Plaque d'immatriculation de la remorque** : à commander suite à réception de la carte grise

- **Stage découverte de 3è :** Léo THIERRY, élève de 3è au collège fera un stage d'observation, d'une semaine avec Alain CHABLES. Madame le Maire est autorisée à signer la convention à cet effet.
- **Réunion de présentation des communes nouvelles :** les conseillers sont invités à une réunion organisée à l'initiative de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, à la salle Athéna à La Ferté-Bernard, le mercredi 3 juin 2015, à 18 h 30.
- **Annulation de titres de la cantine scolaire :** à la demande de la trésorerie, des titres émis par erreur pour la cantine scolaire ont dû être annulés.

La séance a été levée à 21 h 30